

Competition Tribunal



Tribunal de la concurrence

Référence : *Le commissaire de la concurrence c Canadian Waste Services Holdings*, 2000 Trib conc 8

N° de dossier : CT2000002

N° de document du greffe : 92

AFFAIRE CONCERNANT la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande présentée par le commissaire de la concurrence aux termes de l'article 92 de la *Loi sur la concurrence*;

ET AFFAIRE CONCERNANT l'acquisition par Canadian Waste Services Inc de certains éléments d'actifs de Browning-Ferris Industries Ltd, une entreprise œuvrant dans le domaine des déchets solides.

ENTRE :

Le commissaire de la concurrence

(demandeur)

et

Canadian Waste Services Holdings Inc,

Canadian Waste Services Inc et

Waste Management, Inc

(défenderesses)



Décision rendue sur le fondement du dossier.

Devant le membre judiciaire présidant l'instance : Monsieur le juge McKeown

Date de l'ordonnance : Le 8 juin 2000

Ordonnance signée par : Monsieur le juge McKeown

ORDONNANCE PROROGÉANT LE DÉLAI POUR DÉPOSER UNE RÉPLIQUE

[1] VU la lettre des avocats du commissaire de la concurrence du 7 juin 2000;

[2] LE TRIBUNAL ORDONNE au commissaire de la concurrence de déposer sa réplique au plus tard le 16 juin 2000.

FAIT à Vancouver, ce 8^e jour de juin 2000.

SIGNÉ au nom du Tribunal par le membre judiciaire présidant l'instance.

(s) W.P. McKeown

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "W.P. McKeown".

Pour le demandeur

Le commissaire de la concurrence

Donald Houston

Andre Brantz

Pour les défenderesses:

Canadian Waste Services Holdings Inc

Canadian Waste Services Inc

Waste Management, Inc

Shawn C.D. Neylan